



SOMMAIRE

Édito

Programme du jeudi 4 juillet 2019

Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite

Réduire les inégalités dans les écoles primaires

Renforcer l'apprentissage du français et des mathématiques

Une voie professionnelle d'excellence pour se former aux métiers de demain

Une formation initiale et continue des professeurs renouvelée au service de la réussite des élèves

Lutter contre le harcèlement à l'école : une priorité ministérielle

Se mobiliser en faveur du climat et de la biodiversité

Agir pour l'égalité filles/garçons

Le Conseil scientifique de l'Éducation nationale, une expertise au service de l'ensemble de la communauté éducative

Des négociations en format G7 simulées par des collégiens et lycéens

Édito



En 2019, la France a l'honneur d'exercer la présidence du G7 consacré à la lutte contre les inégalités. À ce titre, l'éducation, qui permet de lutter à la racine des inégalités, est l'un des thèmes majeurs des discussions. Afin de préparer le sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Biarritz le 26 août 2019, l'ensemble des ministres de l'Éducation et des Affaires Étrangères du G7 se réunissent à Paris les 4 et 5 juillet, en étroite collaboration avec les organisations internationales, notamment l'Unesco et l'OCDE.

La lutte contre les inégalités scolaires commence dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, les enjeux de la scolarisation précoce, défi auquel sont confrontés tous les pays, seront au cœur de nos échanges. L'amélioration de la formation des professeurs constituera un autre point central, car elle est la condition essentielle de l'élévation générale du niveau et donc de la justice sociale. À ce titre, l'éducation des filles et la formation professionnelle sont des sujets sur lesquels tous les pays doivent avancer grâce à un esprit de coopération. Enfin, la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera un axe majeur des discussions car ce fléau doit disparaître de nos écoles dont le sens est d'œuvrer à une société de confiance fondée sur le respect d'autrui.

« Ouverture » sera bien le maître-mot de ces rencontres : ouverture à des pays invités, renforcement de la coopération avec les pays en développement, mobilisation de la société civile et des académies. Cette ouverture nous permettra de créer l'intelligence collective nécessaire pour identifier les moyens de progresser sur ces chantiers indispensables au progrès de nos sociétés.

C'est par la transmission des connaissances et des valeurs partagées que nous construirons un monde plus humain où chacun sera maître de son destin. Je sais que les discussions que nous aurons au cours de ce G7 2019 nous permettront de progresser sur ce chemin.

Jean-Michel BLANQUER,
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Programme des réunions des ministres le 4 juillet 2019

Jeudi 4 juillet : Réunion des ministres consacrée à l'Éducation « Apprendre ensemble »

Centre international d'études pédagogiques, 1 avenue Léon Journault, 92310 Sèvres

- **Cour du Roi - 12h** : Accueil des ministres (*photographes, toute presse accréditée*)
- **Grande Bibliothèque - 12h45** : Ouverture – Format G7 (*tour images*)
- **Grande Bibliothèque - 13h30** : Annonce de la coalition contre le harcèlement à l'école – Format G7 élargi (*réunion de travail non ouverte à la presse*)
- **Jardin - 14h** : Photo de famille – Format G7 puis G7 élargi (*toute presse accréditée*)
- **Jardin - 14h15** : Cocktail déjeunatoire, ouvert par une chorale d'élèves (*non ouvert à la presse*)
- **Salle des Gardes - en simultané - 14h45** : Simulation de négociations en format G7 par les collégiens et lycéens lauréats du concours en académies « 7 mesures pour lutter contre les inégalités » (*toute presse accréditée*)
- **Laboratoire numérique de l'éducation - 15h15** : Visite du Laboratoire numérique de l'éducation (*ouvert dans la journée pour la presse*)
- **Grande Bibliothèque - 15h45** : Adoption de la déclaration conjointe – Format G7 élargi (*non ouvert à la presse*)
- **Jardin - en simultané - 16h** : Photo de famille des lauréats du concours « 7 mesures pour lutter contre les inégalités » (*toute presse accréditée*)
- **Grande Bibliothèque - 17h** : Remise des prix du concours organisé en académies « 7 mesures pour lutter contre les inégalités » et **Conférence de presse** (*toute presse accréditée*)

Faire de l'école maternelle un levier d'égalité et de réussite

L'ESSENTIEL

Permettre à tous les élèves de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) nécessite de faire davantage encore de l'école maternelle une école de l'épanouissement et du langage.

Le savoir-faire des professeurs contribue à faire de l'école maternelle une fierté française et un modèle imité dans le monde. Pour lui permettre de répondre aux défis du XXI^e siècle, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fait notamment appel à des spécialistes reconnus pour l'aider à dessiner de nouvelles perspectives pédagogiques et organisationnelles afin de mieux préparer encore à la scolarité obligatoire.

Annoncée en mars 2019 par le président de la République, la loi pour l'école de la confiance qui est adoptée définitivement en ce mois de juillet 2019, prévoit de rendre obligatoire l'école maternelle et donc d'abaisser l'obligation d'instruction de 6 à 3 ans dès la rentrée 2019, pour qu'un cadre commun offre à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans

Aujourd'hui, 97 % des élèves sont scolarisés à 3 ans, mais ils le sont selon des modalités imparfaites. On constate en effet des niveaux de scolarisation différents selon les territoires et les milieux sociaux, et une assiduité irrégulière des élèves durant la journée, notamment en petite section. **Cela est d'autant plus décisif qu'avant l'âge de 6 ans, une bonne maîtrise du langage est déterminante pour la réussite des élèves.**

Car c'est durant cette tranche d'âge de 3 à 5 ans où se créent les affects, l'attachement et la socialisation que les éléments du langage se mettent en place et où son assimilation y est particulièrement propice. Les premières années de vie sont décisives pour la construction de l'enfant, son épanouissement affectif et sa préparation à la réussite. L'impact de cette mesure devrait rester limité pour les communes dans la mesure où les prévisions démographiques pour la tranche d'âge des 3-5 ans sont globalement en forte baisse.

État de la recherche

Des études menées par des chercheurs américains (Burger, 2010 ; Cascio et Schanzenbach, 2013) ont mis en évidence les effets positifs d'une scolarité qui commence à 3 ans sur le développement cognitif et les performances scolaires des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

Ainsi, des effets positifs de l'éducation pré-élémentaire, notamment en termes de réduction des difficultés de langage et de lecture, ont été constatés pour les élèves issus de l'immigration (Dustmann et al., 2013 ; Biedinger et al., 2008).

En outre, l'étude Pisa (2012) a montré que dans la plupart des pays de l'OCDE, il existe une forte corrélation entre la fréquentation d'un établissement pré-élémentaire et la performance des élèves : en moyenne, les élèves de 15 ans ayant fréquenté un établissement d'enseignement pré-élémentaire pendant un an ou plus bénéficient d'un avantage de 35 points (73 points pour la France) par rapport aux autres, même après contrôle du milieu socio-économique d'origine des élèves.

Source : Ann West, *L'école maternelle à la source de la réduction des inégalités sociales : une comparaison internationale*, Cnesco, 2016.

http://www.cnesco.fr/wp/content/uploads/2016/09/west_solo_fr1.pdf

Renforcer l'apprentissage de la langue à l'école maternelle

L'apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue contribue à lutter efficacement contre la première des inégalités, celle devant la langue. En effet, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé*.

Des recommandations nationales vont permettre de renforcer l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle. A l'entrée en primaire, les résultats des évaluations nationales passées par les élèves en début et milieu de CP permettront d'apporter des indications aux professeurs de maternelle sur les besoins des élèves afin d'organiser, dans les meilleures conditions, leurs enseignements sur l'ensemble du cycle maternelle.

En parallèle un plan de formation commun aux enseignants et aux Atsem** est déployé en 2019, débouchant sur des qualifications accrues, accompagnant au mieux l'évolution de l'école maternelle.

Dédoubler les grandes sections de maternelle en REP et REP+

Par ailleurs, pour conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoublements des classes de CP et CE1 de l'éducation prioritaire*** déployés entre les rentrées scolaires 2017 et 2019, le président de la République a décidé d'étendre cette mesure aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.

Cette extension, qui bénéficiera à environ 150 000 élèves, se traduira par la création d'environ 6 000 classes supplémentaires.

Des classes à 24 élèves pour toutes les grandes sections de maternelle

Afin de poursuivre et amplifier l'action actuelle pour lutter contre les inégalités sociales, une mesure supplémentaire se déploiera de la rentrée 2020 à la rentrée 2022. Dès la classe de grande section (GS) de maternelle, le nombre d'élèves par classe sera limité à 24, comme ce sera aussi le cas en CP et CE1.

* Extrait du rapport de Terra Nova *Investissons dans la petite enfance* de mai 2017.

Chiffres tirés de l'étude américaine *The Early Catastrophe* de Betty Hart et Todd Risley menée au domicile d'un échantillon représentatif de familles (2004, *Education Review*, 77 (1), 100-118).

** Employé par la commune, l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) appartient à la communauté éducative. Il assiste l'enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants (aide pédagogique). Il assure aussi la propreté des locaux et du matériel de la classe (aide technique).

*** Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) sont les réseaux d'écoles et de collèges où les difficultés sociales ont des incidences fortes sur la réussite scolaire et qui bénéficient donc de moyens renforcés.

Réduire les inégalités dans les écoles primaires

L'ESSENTIEL

Lancé à la rentrée 2017, le dédoublement des effectifs de classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (Rep) et d'éducation prioritaire renforcés (Rep+) pour parvenir à une moyenne de 12 élèves par classe, constitue une mesure phare de justice sociale du Gouvernement, qui contribue depuis plus de deux ans à réduire les inégalités entre élèves. Elle va s'accompagner d'une limitation des effectifs à 24 élèves pour toutes les classes de grande section maternelle, CP et CE1 dans le reste de la France.

Le dédoublement des classes de l'éducation prioritaire

Aujourd'hui, 20 % des élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. Pour attaquer la difficulté scolaire à la racine, les élèves les plus fragiles doivent bénéficier d'un encadrement plus important dans les premières années d'apprentissage.

Mis en place dès la rentrée 2017 selon un calendrier échelonné sur trois ans, le dispositif de dédoublement des classes concernera à la rentrée 2019 environ 300 000 élèves de CP et CE1 des écoles Rep et Rep+.

Une mesure de justice sociale

Pour combattre le déterminisme social, il est indispensable d'offrir aux élèves les plus fragiles un encadrement renforcé. Cet investissement sur les premières années de la scolarité obligatoire s'accompagne de créations de postes : + 2 000 postes l'année prochaine dans le primaire, avec une amélioration des taux d'encadrement dans tous les territoires, en particulier ruraux.

Des premiers résultats encourageants

La France est l'un des premiers pays à entreprendre un déploiement aussi important (12 élèves par classe lors des deux premières années de la scolarité obligatoire) et la première évaluation scientifique publiée en janvier 2019 conforte les études scientifiques sur les effets positifs de la réduction de la taille des classes. L'évaluation, menée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère (DEPP) sur 15 000 élèves de CP répartis dans 408 écoles, montre que ces élèves progressent plus vite et leur niveau augmente en français et en mathématiques. Du côté des professeurs, ceux-ci identifient mieux les besoins des élèves et 80% d'entre eux constatent une meilleure dynamique de la classe.

Le dédoublement des classes en Rep et Rep+ va s'étendre aux classes de grande section de maternelle à partir de la rentrée 2019.

Des classes à 24 élèves pour toutes les grandes sections de maternelle, CP et CE1 hors éducation prioritaire

En avril 2019, le président de la République a annoncé que **toutes les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 hors éducation prioritaire compteront au maximum 24 élèves d'ici la fin du quinquennat**, soulignant que l'éducation était un investissement fondamental pour l'avenir du pays.

Environ 1,4 million d'élèves seront concernés par cette mesure supplémentaire qui se déploiera à partir de la rentrée 2020 jusqu'à la rentrée 2022. En bénéficieront d'abord les grandes sections de maternelle et les CP et CE1 accueillant les plus forts effectifs au-dessus de 24.

Renforcer l'apprentissage du français et des mathématiques

L'ESSENTIEL

La maîtrise insuffisante du français et des mathématiques concerne particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés. Pour remédier à ce constat, un enseignement rigoureux, des moyens reconduits à la rentrée et une clarification des programmes d'enseignement sont mis en œuvre.

Le constat des enquêtes et évaluations

Qu'il s'agisse de la compréhension en lecture (enquête Pirls, 2016) ou des mathématiques et des sciences (enquête Timss, 2015), la performance globale des écoliers français de CM1 baisse à chaque évaluation et se situe en deçà de la moyenne européenne. Par ailleurs, l'étude DEPP (2016), relative aux acquis en lecture des 760 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont effectué leur Journée défense et citoyenneté (JDC), montre que 22,5 % d'entre eux ne sont pas des lecteurs efficaces.

Des moyens à la hauteur de la priorité accordée au primaire

La rentrée 2019 sera de nouveau marquée par un effort budgétaire important en faveur du premier degré. Alors qu'il y a aura 36 300 élèves de moins attendus à l'école primaire à la rentrée prochaine, plus de 2 000 emplois de professeurs des écoles seront créés pour permettre la mise en œuvre d'actions prioritaires en faveur des écoliers. Concrètement, cela se traduira, dans chaque département, par un meilleur taux d'encadrement dans le 1^{er} degré.

Des programmes clarifiés en français et en mathématiques

À la demande du ministre, le Conseil supérieur des programmes a procédé à une clarification des programmes de français et de mathématiques pour insister sur la lecture et le calcul. Ces nouveaux programmes sont entrés en application dès la rentrée 2018 à l'école primaire et au collège.

En français : priorité est donnée au vocabulaire, à la lecture et à l'écriture. À la fin du CP, tous les élèves devront avoir acquis les automatismes de déchiffrage du code alphabétique qui leur permettent de lire d'une manière fluide. Les professeurs dispensent également des séances régulières de lecture, d'écriture, de vocabulaire, de grammaire, de conjugaison et d'orthographe.

Des ressources sont à leur disposition. Un guide national « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » fondé sur l'état de la recherche accompagne tous les enseignants de CP. Une terminologie grammaticale leur propose un répertoire terminologique innovant pour transmettre les règles de grammaire aux élèves. Des repères annuels qui précisent les compétences et les connaissances que chaque élève doit acquérir au cours de l'année scolaire leur sont fournis.

En mathématiques, priorité au calcul et à la résolution de problèmes

La nouvelle version des programmes et les recommandations pédagogiques portant sur le calcul et la résolution indiquent que les élèves doivent s'exercer quotidiennement au calcul mental tout au long de la scolarité élémentaire ; travailler les quatre opérations (addition, soustraction, multiplication, division) dès la classe de CP et développer l'approche intuitive des mathématiques.

Un pilotage pédagogique renforcé

Depuis septembre 2018, les 1 400 inspecteurs de l'éducation nationale sont formés pour aider les professeurs à mettre en œuvre cette nouvelle ambition pédagogique sur leur territoire. Des chargés de mission dans chaque académie vont animer l'enseignement des mathématiques.

Par ailleurs, les 18 heures de formation annuelles suivies par les professeurs des écoles sont centrées sur l'enseignement du français et des mathématiques.

Évaluations nationales des élèves de CP, CE1 ET 6^e

Pour aider les professeurs à faire progresser leurs élèves, tous les enfants scolarisés en CP, CE1 et 6^e bénéficient d'évaluations qui permettent de fournir aux professeurs des points de repère pour identifier les difficultés des élèves dès le début de l'année.

Pour chaque compétence testée, les professeurs disposent de ressources pédagogiques pour répondre aux difficultés rencontrées par leurs élèves. Des ressources nouvelles issues des travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale, leur sont transmises.

Au CP et au CE1, ces évaluations permettent depuis septembre 2018 de vérifier que les élèves de CP ont les acquis nécessaires pour un bon apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Au CE1, elles portent sur l'écriture et la numération.

- Chaque famille bénéficie d'un retour individualisé de la part des professeurs. Les résultats, centralisés par les inspecteurs de l'éducation nationale, leur permettent de mener une action pédagogique dans leur circonscription pour répondre aux besoins des élèves.

En 6^e, ces évaluations en français et en mathématiques sont passées en ligne et corrigées automatiquement.

- Chaque élève bénéficie d'un retour individualisé. Les données anonymisées, seront collectées par la DEPP afin de fournir des indications objectives pour éclairer la politique éducative du ministère.

L'évaluation est le premier acte d'une action pédagogique qui vise à identifier la difficulté scolaire pour y répondre grâce à des ressources et des dispositifs spécifiques à l'école (heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires) et au collège (2h d'accompagnement personnalisé, dispositif Devoirs faits*).

***Devoirs faits** : depuis la rentrée 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Une voie professionnelle d'excellence pour se former aux métiers de demain

L'ESSENTIEL

Pour être un tremplin vers une insertion immédiate des élèves dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies, le lycée professionnel se transforme depuis un an.

Cette évolution permet une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux avec, pour les élèves, des parcours plus personnalisés et progressifs.

Des Campus des métiers et des qualifications sont développés pour répondre à un enjeu socio-économique stratégique et participer au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises, avec la création de Campus d'excellence.

Le calendrier de la réforme en lycée professionnel

Depuis la rentrée 2018 :

- un test de positionnement en français et en mathématiques en début de 2^{de} professionnelle prépare l'accompagnement personnalisé de chaque élève. Ce test sera étendu aux élèves de CAP à la rentrée 2019.

Dès la rentrée 2019 :

- Une nouvelle grille horaire de 100 heures consacrées chaque année à l'accompagnement personnalisé permettra à chaque élève d'être épaulé dans ses apprentissages et préparer son projet d'orientation.
- Trois premières familles de métiers permettront aux élèves de confirmer ou de formuler leur choix de spécialité en fin de seconde, en ayant acquis une meilleure connaissance des métiers qu'elles englobent :
 - métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ;
 - métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ;
 - métiers de la relation client.
- Développement de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels.
- Émergence des Campus des métiers et des qualifications nouvelle génération.

En 2022 :

- Première session du nouveau bac professionnel avec la présentation d'un « chef-d'œuvre » ; un travail individuel ou collectif, qui doit exprimer toutes les compétences acquises par l'élève.
- Émergence d'au moins trois grands Campus des métiers et des qualifications par région.

Une rénovation des programmes

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi en septembre 2018 par le ministre pour élaborer de nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la future voie professionnelle.

Les programmes du CAP et de la classe de seconde du baccalauréat professionnel ont fait l'objet d'une consultation et ont été publiés en mars 2019. Les projets de programmes de première et terminale pour le baccalauréat professionnel sont, eux, attendus pour le mois d'octobre 2019.

Les programmes des enseignements professionnels des spécialités de baccalauréat ou de CAP sont rénovés en fonction de l'évolution des métiers.

Les Campus des métiers et des qualifications au cœur de la transformation de la voie professionnelle

L'attractivité de la voie professionnelle implique l'existence de lieux de formation attrayants, qui favorisent les synergies et facilitent l'émergence de projets communs avec des établissements ancrés dans les écosystèmes locaux et fonctionnant en réseau avec des partenaires économiques ou académiques nationaux et internationaux.

Les Campus des métiers et des qualifications ont été créés en 2013 pour décloisonner les établissements d'enseignement professionnel en les rapprochant de l'enseignement supérieur, de la recherche, des différentes voies de formations et des tissus économiques locaux.

Voulue par le ministre de l'Éducation nationale, une nouvelle génération de Campus d'« Excellence » va participer au développement national et territorial des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises. Fédérateur et de renommée internationale, ces Campus attireront les talents européens et offriront des conditions de formation exemplaires grâce aux partenariats avec les régions et les acteurs économiques. Ils contribueront à la constitution de réseaux thématiques nationaux. La qualité de l'offre des Campus sera mesurée dans le cadre d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe.

Un financement Programme Investissement d'Avenir

Un financement du Programme Investissement d'Avenir (PIA) « Campus des métiers » doté de 50 millions d'euros permettra de soutenir une vingtaine de projets. Ils seront retenus avant la fin 2019. Le PIA interviendra sous la forme de subventions pouvant atteindre au maximum 50% des dépenses éligibles du projet, le reste étant pris en charge par les partenaires.

Une formation initiale et continue des professeurs rénovée au service de la réussite des élèves

L'ESSENTIEL

La formation des professeurs fait l'objet, depuis mars 2018, d'une importante refonte à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dans le cadre d'un cycle de discussions, dénommé « agenda social », fondé sur une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs du système. Cette réforme comporte trois axes.

La préprofessionnalisation pour une entrée plus progressive dans la carrière

À compter de la rentrée 2019, plusieurs milliers d'étudiants seront recrutés à partir de la deuxième année de Licence (L2), jusqu'au concours (en fin de Master 2) pour découvrir le métier et exercer progressivement des responsabilités pédagogiques. Ils bénéficieront de l'accompagnement d'un tuteur pendant l'intégralité de leurs parcours et d'une rémunération attractive (environ 1 000 euros nets par mois en master pour 8 heures de travail par semaine).

Le ministère de l'éducation poursuit ainsi un triple objectif : permettre une entrée plus progressive dans le métier ; attirer des profils d'étudiants socialement plus défavorisés en sécurisant financièrement leurs études ; renforcer l'attractivité des filières sous tension.

Une formation initiale refondée, ouverte à l'international

Au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), la formation initiale des professeurs connaîtra d'importantes évolutions en 2019-2020. Cette formation, universitaire et donnant lieu à la délivrance d'un master 2 (master MEEF - Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), s'effectuera pour partie en alternance. Elle articulera ainsi l'expertise disciplinaire et pédagogique et la pratique professionnelle.

Concrètement :

Pour le premier degré :

- au moins 55 % du temps de formation seront consacrés aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines) ;
- au moins 20 % seront consacrés à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la gestion de classe ;
- au moins 15 % du temps seront consacrés à la recherche ;
- 10 % du temps seront réservés au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de chaque institut.

Pour le second degré :

- au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- au moins 30 % seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
- au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche ;
- 10 % du temps seront réservés au contexte et innovations propres de chaque institut.

Le lien entre formation théorique et exercice en responsabilité sera renforcé avec au moins un tiers du temps de formation assuré par des praticiens, professeurs exerçant en parallèle devant des classes.

Les INSPE pourront également délivrer des certificats d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger, pour favoriser l'émergence d'une "filiale" de professeurs intéressés par des expériences dans le réseau français à l'étranger.

La formation continue, prolongement personnalisé de la formation initiale

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse inscrira, à compter de septembre 2019, sa politique de formation continue dans une perspective pluriannuelle. **L'objectif poursuivi est triple :**

- Assurer le continuum entre la formation initiale et la formation continue : en fonction des points d'appui et des compétences à développer au terme de leur formation initiale, les jeunes professeurs bénéficieront d'une formation continue adaptée à leurs besoins ;
- Développer la formation tout au long de la vie : le ministère accroîtra sensiblement les moyens consacrés à la formation continue, qui devra prioritairement être certifiante et diplômante ;
- Accompagner l'évolution professionnelle des professeurs qui le souhaitent : les professeurs développent des compétences qui peuvent les amener à exercer d'autres fonctions, soit au sein du système éducatif, soit plus généralement au service de leurs concitoyens.

La formation constitue la pierre angulaire de la politique de gestion des ressources humaines, au service des personnels et de la réussite des élèves.

Lutte contre le harcèlement à l'école : une priorité ministérielle

L'ESSENTIEL

La mobilisation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est totale dans sa lutte contre le harcèlement entre élèves. Elle passe à la fois par une sensibilisation de la communauté éducative, une sanction systématique des faits de harcèlement et une large politique de prévention. 10 nouvelles actions permettront d'intensifier cette lutte dès la rentrée 2019.

Cette politique publique d'envergure permet la détection précoce et une meilleure prise en compte des situations de harcèlement autour de **4 axes prioritaires** :

- **INFORMER** pour interpeller et mobiliser avec : la généralisation des « ambassadeurs » collégiens (6 200 en formation) et lycéens (3 400 formés) intervenant auprès de leurs pairs sur les enjeux de la prévention du harcèlement, le site « Non au Harcèlement » (NAH) <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/> et la page Facebook.
- **PRÉVENIR** pour combattre ce fléau : la prévention est intégrée aux apprentissages scolaires. Le prix « Non au harcèlement ! » lancé en 2013 distingue chaque année des affiches et vidéos contre le harcèlement et le cyberharcèlement, conçues par les élèves, du CM1 à la terminale, et les personnels des établissements scolaires, en lien avec un projet collectif pour améliorer le climat scolaire (participation record de plus de 40 000 élèves et 2 000 adultes en 2019).
- **FORMER** pour mieux prendre en charge : il s'agit de former les personnels et de rendre les élèves acteurs de la prévention entre pairs, en développant leurs compétences psychosociales.
- **PRENDRE EN CHARGE** : des conseils, une orientation vers les 310 référents académiques sont dispensés via les deux numéros dédiés, 3020 et 0800 200 000 (Net écoute).

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves

Nouvelle étape destinée à mieux structurer encore l'action publique dans la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de cyberharcèlement, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse vient de présenter en juin 2019 un **plan d'actions marqué par 10 nouvelles mesures**.

- 1- **Inscrire dans le code de l'éducation** le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement.
- 2- Proposer un **programme anti-harcèlement « clé en main »** aux écoles et collèges (équipe ressource, 10H d'apprentissage/an pour les élèves, mallette pédagogique pour les professeurs et élèves ambassadeurs, kit d'information pour les parents, label NonAuHarcèlement).
- 3- **Mesurer la qualité du climat scolaire** en incluant explicitement le harcèlement dans l'évaluation des établissements.
- 4- **Former l'ensemble des acteurs** à la prévention du harcèlement.
- 5- Étendre les **horaires de la plateforme Net écoute** dédiée au cyberharcèlement (notamment le samedi).
- 6- Aider les écoles et établissements via un **réseau départemental d'intervention** en cas de situation complexe.
- 7- S'appuyer sur un **comité d'experts national** contre le harcèlement.
- 8- Créer une **plateforme nationale identifiant les intervenants** à contacter pour des actions de prévention.
- 9- Instituer **dès le CP un prix non au harcèlement** et lancer une campagne de communication pour les élèves du primaire.
- 10- **Organiser en France un colloque international** et prendre l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves.

Se mobiliser en faveur du climat et de la biodiversité

L'ESSENTIEL

Au printemps 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a invité les 60 élus du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) à débattre des enjeux climatiques et environnementaux en conclusion de la réflexion lancée sur le sujet dans tous les lycées de France, animés par les Conseils de la vie lycéenne.

Cette restitution avait permis au ministre de prendre connaissance des préoccupations et des propositions d'actions des lycéens portant sur le changement climatique, le développement durable et la biodiversité ; afin de proposer aujourd'hui un accompagnement concret de ces initiatives lycéennes déployées sur le territoire.

En juin 2019, deux mois après ce dialogue avec les lycéens, le ministre s'engage sur 8 axes d'accompagnement et d'actions :

- 1- Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité** telles que l'installation de ruches, de nichoirs à oiseaux, de plantation d'arbres, de jardins bio, ou encore de plates-bandes fleuries, souvent en lien avec les collectivités territoriales et le tissu associatif.
- 2- Identifier un binôme paritaire d'éco-délégués volontaires issus des instances collégiennes et lycéennes**, pour proposer des actions au sein du collège et du lycée et/ou en lien avec les autres établissements du territoire. Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.
- 3- Consacrer une séance annuelle complète des Conseils académiques de la vie lycéenne et du CNVL aux thématiques du développement durable.**
- 4- Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.** Présidé par le recteur, il définit les priorités annuelles et assure le pilotage de la politique académique d'EDD 2030 (Éducation au Développement Durable 2030).
- 5- Engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3.** Cela passera par leur engagement dans les enseignements, la vie scolaire, la gestion, le bâti et différents partenariats. Objectif fixé : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022.
- 6- Étudier le développement durable, le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.** Une mission sera confiée à ce titre au Conseil Supérieur des Programmes.
- 7- Intégrer les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologiques et professionnelles** (métiers du bâtiment, du bois, construction/maintenance automobile, électrotechnique, services à la personne, etc.).
- 8- Créer, dès la rentrée 2019, un prix « EDD 2030 » pour soutenir les meilleurs projets scolaires.** Un appel à projets pédagogiques national sera lancé à la prochaine rentrée scolaire, à destination des écoles, collèges et lycées. Il aura trait aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, par le biais de projets portant, entre autres, sur les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage.

À ces 8 actions s'est ajouté la signature d'un accord-cadre entre le ministère et l'Agence française pour la biodiversité* pour former et mobiliser la jeunesse, en mettant en commun leurs expertises et compétences respectives pour fournir aux enseignants des contenus liés aux enjeux de préservation de la biodiversité.

**Créée le 1^{er} janvier 2017, l'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire.*

Agir pour l'égalité filles/garçons

L'ESSENTIEL

La politique pour l'égalité menée par le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse s'inscrit dans le cadre de la grande cause du quinquennat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, voulue par le président de la République autour de plusieurs engagements, notamment pour « éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge », en agissant auprès de toute la communauté éducative.

Les axes de la politique du ministère en faveur de l'égalité

La promotion de l'égalité filles-garçons fait partie des missions premières de l'école – accompagner la réussite de chaque élève et éduquer au respect d'autrui – inscrites dans la loi et qui sont mises en œuvre dès l'école primaire. Elle repose sur :

- Un **solide étayage statistique** des enjeux d'égalité et de mixité : brochure annuelle de la DEPP « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » ; publication d'enquêtes de victimation et de climat scolaire ; etc.
- L'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes **dans les programmes d'enseignement** (notamment l'enseignement moral et civique) ;
- L'inscription de ces enjeux **dans la formation initiale et continue des personnels**, avec de nombreuses **ressources** produites en interne et par les partenaires associatifs ;
- La prise en compte de la question dans la **politique de prévention du harcèlement** ;
- Un **soutien à la société civile**, par le biais d'agréments et de subventions (interventions en classe, formations de personnels, organisation d'actions éducatives, production de ressources, etc) ;
- **L'inscription pérenne du sujet de l'égalité dans le calendrier des actions éducatives** : les journées internationales du 25 novembre (violences faites aux femmes) et du 8 mars (droits des femmes) sont notamment des moments de mobilisation particuliers au sein de l'institution scolaire.

Les engagements récents du ministère

La mise en œuvre des derniers engagements pris par le gouvernement se traduit par des mesures concrètes en faveur de l'égalité :

- **Nomination d'un référent « égalité » dans chaque établissement du second degré** depuis la rentrée 2018 pour un développement des actions éducatives et des partenariats, et la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative, en lien avec l'orientation, l'éducation à la sexualité, la prévention de la violence et du harcèlement, la vie collégienne et lycéenne.
- **Renforcement de l'effort de formation des personnels enseignants et d'éducation** sur les enjeux pédagogiques, éducatifs et de pilotage de la lutte contre le sexisme et les LGBTphobies.
- **Lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, en particulier le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel.
- **Orientation : un cadre rénové intégrant l'enjeu de mixité des filières** et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, pour des choix moins sexués, y compris dans la voie professionnelle.
- **Introduction de la parité parmi les représentants** des lycéens au Conseil national de la vie lycéenne et aux conseils académiques de la vie lycéenne. La parité est également encouragée dans les conseils de la vie collégienne.

Le Conseil scientifique de l'Éducation nationale : une expertise au service de l'ensemble de la communauté éducative

L'ESSENTIEL

Installé en janvier 2018 par Jean-Michel BLANQUER, le Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN), présidé par Stanislas DEHAENE, éclaire par ses avis la décision politique sur les grands enjeux éducatifs de notre temps, en mettant à la portée de tous, les résultats de la recherche de pointe comme des expérimentations de terrain.

Un atout pour l'ensemble de la communauté éducative

Placé auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le CSEN, doté d'un pouvoir consultatif et composé d'une vingtaine de personnalités reconnues travaillant dans différentes disciplines scientifiques, peut être saisi sur tous les sujets afin d'apporter des éclairages pertinents en matière d'éducation.

Par ses travaux et ses débats, cette instance permet à l'ensemble de la communauté éducative de bénéficier des dernières avancées de la recherche. En complémentarité avec les inspections générales, le CSEN, dans une approche résolument pluridisciplinaire, nourrit la réflexion pédagogique en mettant à la portée de tous ces dernières, tout comme les expérimentations de terrain.

Ces recommandations aident l'institution, les cadres de l'éducation nationale et surtout les professeurs à mieux saisir les mécanismes d'apprentissage des élèves et ainsi mieux répondre à la diversité de leurs profils.

Par ailleurs, le travail du CSEN enrichit le contenu des formations initiale et continue des professeurs. En conjuguant le savoir-faire empirique des professeurs et le savoir théorique établi par la communauté scientifique, l'éducation nationale peut ainsi offrir à la communauté éducative les outils pédagogiques plus adaptés à notre temps.

Cinq axes particuliers pour les missions du CSEN :

- l'évaluation et l'intervention,
- la formation et les ressources pédagogiques,
- la pédagogie,
- des stratégies d'apprentissage adaptées aux enfants.

Des négociations en format G7 simulées par des collégiens et lycéens

L'ESSENTIEL

Dans le cadre de l'ouverture du G7 à la société civile, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a proposé aux professeurs de collège et de lycée d'organiser avec leurs élèves des simulations de négociations en format G7 sur le thème de la lutte contre les inégalités. Une soixantaine d'établissements ont répondu et les 7 propositions les plus remarquables sont présentées aux ministres le 4 juillet.

À l'occasion de l'édition 2019 du G7, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a invité les établissements français du second degré à mobiliser les élèves autour de simulations de négociations en format G7, sur le thème de la lutte contre les inégalités. Ces actions ont permis de lancer une dynamique dans les établissements scolaires autour du G7 et d'aborder l'importance du multilatéralisme et de son fonctionnement.

Sous l'impulsion des équipes pédagogiques, une soixantaine de classes de collège et de lycée ont organisé et conduit ces simulations, quelle que soit la discipline d'enseignement. Les Délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) se sont mobilisés pour accompagner les établissements scolaires dans cette initiative pédagogique.

Cette initiative a permis à des classes d'effectuer des recherches sur les pays du G7, de découvrir leurs modèles éducatifs respectifs, de mener une véritable réflexion internationale. L'égalité filles/garçons, l'éducation inclusive (accueil des élèves en situation de handicap) la lutte contre le harcèlement et toutes les formes de discriminations à l'école, sont autant de thèmes mis en avant par les jeunes, rejoignant les problématiques au cœur des réunions ministérielles du 4 juillet.

La conclusion des négociations des mini G7 ont abouti à la proposition d'une déclaration contenant 7 mesures clés pour lutter contre les inégalités. Cette déclaration a été présentée sous la forme d'une production numérique/numérisée libre par classe (texte, diaporama, courte vidéo ...).

Après analyse par un jury réuni le 18 juin, 7 prix sont décernés à 7 classes, dont des représentants sont conviés à Paris le 4 juillet. Un recueil des déclarations : "7 mesures pour lutter contre les inégalités" est remis aux ministres du G7. Il sera diffusé aux établissements ayant participé à cette action.

Les 11 lauréats du concours

ÉTABLISSEMENTS/INSTANCES	VILLES	ACADÉMIES
Collège Ariane	Argenteuil	Versailles
Lycée André Malraux	Biarritz	Bordeaux
Collège François Truffaut	Saint-Martin-de-Seignanx	
CAVL	-	La Réunion
Lycée Saint Marc	Nivolas-Vermelle	Grenoble
Collège François Couperin	Paris	Paris
Collège les Arbourys	Magalas	Montpellier
Collège Louis Bruntz	Bourmont	Reims
Collège de l'Assomption	Briey	Nancy-Metz
Lycée International de l'Est Parisien	Noisy-le-Grand	Créteil
Collège Plaisance	Créteil	

